

## Commune de Magnières

### Compte rendu de la réunion du conseil municipal du jeudi 07 octobre 2021

Présents : AUBERT Sylvain -BABEL Edouard – CUNY Christian- DUPALUT Michel- HINSINGER Claude-Alix- JACQUOT Pascal- MARCHAL Bruno- PERRON Germaine- - TESOVIC Milos - SCHUHMACHER Bertrand

Excusé : GEIGER Chloé

Un scrutin a eu lieu : Madame Claude-Alix HINSINGER a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

#### I/Approbation du dernier compte-rendu du conseil du 25 juin 2021

Aucune observation n'a été retenue pour le compte-rendu du conseil municipal du 25 juin 2021 ; il a été approuvé à l'unanimité.

#### II/ Forêt communale

##### Vote des coupes de bois pour l'exercice 2022 - 2023

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et avoir délibéré, le conseil municipal fixe comme suit la destination des coupes de l'exercice 2022/2023.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- pour les coupes inscrites, fixe comme suit la destination des coupes : 27 al-29r-32 p-32 i- 33 i -37 i- 37 i
- vente des futaies des coupes façonnées et bois de chauffage réservé aux particuliers:

fixe comme suit les diamètres de futaies à vendre :

essences	toutes
Diamètre minimum à 1.30 m	35 cm

Autorise la vente de grumes aux ventes groupées organisées par l'Agence de l'Office National des Forêts et le cas échéant, la cession amiable y compris dans le cadre des contrats d'approvisionnement, faisant l'objet d'un avis conforme du maire.

Pour les autres produits

Partage sur pieds entre les affouagistes

Désigne comme bénéficiaires solvables : Monsieur Milos TESOVIC- Monsieur Pascal JACQUOT- Monsieur Edouard BABEL qui ont déclaré accepter ces fonctions et de se soumettre solidairement à la responsabilité déterminée par l'article L 243 1 du code forestier et de la pêche maritime.

Décide de répartir l'affouage

-par feu

Signature des 3 garants

#### Vente en bois façonné de tous les produits

Autorise la vente par l'ONF de l'ensemble des produits lors des ventes groupées, toute vente amiable, y compris dans le cadre des contrats d'approvisionnement, faisant l'objet d'un avis conforme du maire

#### Vente en bloc et sur pied

Autorise la vente par l'ONF de ces coupes lors des ventes groupées. En cas d'adjudication infructueuse, de même que les lots de faible valeur, les coupes pourront être vendues à l'amiable par l'ONF, avec avis conforme du maire.

### **Proposition du contrat d'exploitation des coupes**

Le contrat de vente du bois consiste en l'engagement de l'ONF de vendre le bois au meilleur prix sur le marché. C'est l'ONF qui décide de l'affectation du bois.

Le devis se chiffre comme suit :

Maitrise d'œuvre : 1.083, 00 €

Cubage : 1.080, 00 €

TOTAL : 2.163, 00 €

Contrat voté à l'unanimité par le Conseil :

Pour : 10 voix

Abstention : 0 voix

Contre : 0 voix

#### Le contrat de service forestier

Il est attribué à M. RUER

Ce contrat consiste en l'exploitation et le débardage du bois (abattage, façonnage et cubage)

Les parcelles concernées sont les suivantes : « « « « « de 200 m<sup>2</sup> chacune

Il se chiffre comme suit : 21 € / mètre cube soit 5.100, 00 €

Contrat voté à l'unanimité par le Conseil :

Pour : 10 voix

Abstention : 0 voix

Contre : 0 voix

### **Ail des ours : fixation d'un tarif de collecte**

Le maire rappelle au conseil municipal les demandes formulées par des entreprises pour ramasser l'ail des ours dans la forêt du bois du feing et précise la nécessité de fixer un tarif.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal fixe :

- à 20 € le mètre cube.

En cas de récolte inférieure à 1 mètre cube, un forfait de 20 € sera appliqué

### **III/ Vidéoprotection : étude d'un projet sur la commune**

Cette étude est réalisée gratuitement, par la gendarmerie

Ce projet consiste à la mise en place de caméras qui filment et enregistrent les plaques d'immatriculation des voitures. Elles permettent jusqu'à identifier un visage. Ce dans un cadre très réglementé et justifié (suite à une plainte). Ce sont les gendarmes qui relèvent les images, dans le cadre d'une enquête.

La région Grand EST octroi 50 % d'aide à toute commune pour tout nouveau projet

Aide à laquelle peut s'ajouter une aide supplémentaire de 25 % délivrée par la FIPD.

### **IV/ Acquisition d'un terrain en vue du renforcement de la défense incendie du secteur du vieil étang**

Le secteur du Vieil Etang n'est pas aux normes au niveau de la pression et du débit de l'eau à la borne incendie.

Solutions :

1°) changer les canalisations, ce qui représente un projet pharaonique et coûteux

2°) faire une réserve d'eau de 120 m<sup>2</sup> sur un terrain communal sur un rayon très limité.

Projet envisagé : un terrain pourrait intéresser la commune appartenant de feu à Mme BLOESCH et se situant à la pointe du Vieil Etang.

### **V/ Entretien (tonte et balayage) de la commune : changement de prestataire**

Suite à de nombreuses déconvenues fin juin- début juillet, l'ESAT a été sollicitée cet été pour l'entretien du village.

Le coût est le suivant :

Tonte du village : 1.280, 00 € HT

Balayage du village et vidage des égouts : 1.670, 00 €

Le prochain passage de cette association est prévu début novembre et sera aussi un test.

### **VI/ Informations diverses**

#### **- Maisons AGE ET VIE**

Monsieur le Maire a demandé la sollicitation de M. BAZIN pour relancer le projet de maisons « AGE ET VIE » auprès de son directeur qui a répondu qu'un tel projet n'était pas nécessaire pour un village de moins de 1.000 habitants

#### **- Dégâts faits par les militaires en juin dernier**

En juin dernier, des entraînements militaires ont eu lieu dans le village et plus particulièrement dans le bois du Feing où des dégâts ont été constatés, au niveau des tranchées.

L'armée va indemniser la commune pour ces réparations qui s'élèvent à 1.000, 00 €

- Presbytère et projet CAUE

L'étude de faisabilité pour la réhabilitation du presbytère va prochainement nous être présentée.

- Consultation publique pour l'extension de la méthanisation sur la commune de GERBEVILLER

- Fontaine du village

Depuis fin août la fontaine est à l'arrêt suite à une énorme fuite depuis sa création.

Il semblerait qu'il y aurait une fuite sur un retour d'un tuyau au niveau de la cuve.

La commune va mettre en œuvre la garantie décennale auprès de l'entreprise qui a effectué les travaux. Cette intervention aura lieu lors des travaux prévus rue de la Barre.

- Prochains travaux :

Toit de l'église :

La commune a obtenu une subvention de la Région Grand Est de 50% pour la réfection de la partie de la toiture défectueuse de l'église

Elle a également obtenu une subvention de 50% pour la création du parking de la Maison de Santé.

Afin d'obtenir des aides supplémentaires (à hauteur de 20 à 30 %), la commune va redéposer un dossier en décembre auprès de la DETR.

- Demande de limitation de vitesse

Une demande de limitation de vitesse dans l'impasse du Vieil Etang de 10 km/h a été demandée au Conseil qui ne s'est pas prononcé à ce sujet.

- Demande de la pose d'un miroir

Le Président de l'association de la Source de Montfort a fait une requête auprès de Monsieur le Maire qui l'a proposée au Conseil : poser un miroir en haut du chemin de la source de Montfort juste avant le pont.

Un devis a également été fourni et s'élève à 350, 00 € HT sans la pose.

- Entretiens d'embauche pour le poste de secrétaire de mairie

En vue du remplacement de notre secrétaire de mairie, cinq candidatures ont été retenues.

Par conséquent, les entretiens d'embauche auront lieu le 15 octobre prochain

- Fête patronale

La fête patronale aura lieu le 21 novembre 2021

- 200,00 € seront donnés à M. CUNY : manège et autre attraction
- 70, 00 € à M. GRAND'EURY : tir
- L'électricité est prise en charge par la Commune
- Deux bons de 5, 00 € seront distribués à chaque enfant de Magnières, offerts par la commune.

- 11 novembre

Le 11 novembre aura lieu cette année en collaboration avec les Anciens Combattants.

La cérémonie se déroulera à 11h30 au monument aux Morts, suivie d'un pot de l'Amitié offert par la Municipalité.

- Brioche de l'Amitié

Cette année, nous reprenons la vente de la Brioche de l'Amitié au profit de L'AEIM.

La brioche est confectionnée par la boulangerie de MOYEN, M. Patrice HENRY.

La vente aura lieu le 16 octobre prochain et la commission « Vie Locale » fera du porte à porte dans le village.

- Changement des statuts de la régie du SIE

Le changement des statuts de la régie du SIE sera voté au prochain conseil

Il consiste au rajout de canalisations.

**VII/ Questions diverses**

- Antenne

Un permis de construire a été redéposé

- Alarme incendie de l'école de Magnières

L'alarme-incendie a été récemment réparée et son contrat de maintenance et contrôle est inclus au contrat concernant les extincteurs de la maire.

- Inventaire des travaux dans le village

Milos TESOVIC, premier adjoint et responsable de la commission « TRAVAUX » demande la convocation des membres de cette commission pour élaborer un inventaire des travaux à effectuer dans le village ;